

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR EN ASSURER LA CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE VILLE DE POINTE-CLAIRE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement PC-2791-4-PD1

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **6 février 2018**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels pour en assurer la concordance au Programme Particulier d'Urbanisme du centre-ville de Pointe-Claire ».

RÉSUMÉ

Projet de règlement afin d'assujettir à l'obtention d'une autorisation d'usage conditionnel du Conseil, les commerces extensifs et récréatifs et les garages voulant opérer dans certaines zones du Centre-Ville, ainsi que les développements immobiliers résidentiels projetés en zone commerciale au Centre-Ville.

2. Le **3 avril 2018**, à 19h30 ou dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sis au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19-1).
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas sujettes à approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés.
6. Ce projet de règlement vise les zones commerciales et industrielles contenues dans le secteur Centre-Ville, soit les quatre quadrants entourant l'échangeur du boulevard Saint-Jean et de l'autoroute Transcanadienne (A-40), délimité au nord par l'avenue Labrosse, à l'est par l'avenue Ellingham, au sud par l'avenue Sedgefield et à l'ouest par l'avenue Stillview.

Donné à Pointe-Claire, ce 7^e jour de mars 2018.

Danielle Gutierrez, OMA

Assistante greffière / Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

DRAFT BY-LAW AMENDING CONDITIONAL USES BY-LAW PC-2791 SO AS TO ENSURE ITS CONFORMITY WITH THE SPECIAL PLANNING PROGRAMME FOR THE POINTE-CLAIRE CITY CENTRE

To all persons interested in draft by-law PC-2791-4-PD1.

Notice is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows :

1. On **February 6, 2018**, the Pointe-Claire City Council adopted, by resolution, a first draft by-law entitled "By-law amending the Conditional Uses By-law PC-2791 so as to ensure its conformity with the Special Planning Programme for the Pointe-Claire City Centre.

SUMMARY

Draft by-law so as to require special authorization from Council for the following: to operate an extensive commercial use, a recreation use or a garage in certain zones of the City-Centre, and to allow residential development projects in commercial zones in the City Centre.

2. On **April 3rd, 2018** at 7:30 p.m., or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting, with respect to this draft by-law, at the Pointe-Claire City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in accordance with the provisions of the Act respecting Land Use Planning and Development (C.Q.L.R., chapter A-19.1).
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. The provisions of this draft by-law are not subject to the approval by referendum process.
5. The draft by-law is available for consultation at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.
6. The draft by-law concerns the commercial and industrial zones located in the City Centre, which consists mainly of properties surrounding the Trans-Canada Highway (A-40) and Saint-Jean Boulevard interchange. It is bounded to the North by Labrosse Avenue, to the East by Ellingham Avenue, to the South by Sedgfield Avenue and to the West by Stillview Avenue.

Given in Pointe-Claire, this 7th day of March 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk